



# Tournez-vous vers l'avenir aujourd'hui

## Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED)

Offrir des possibilités d'apprentissage expérientiel de qualité aux étudiants pendant les mois d'été

### APERÇU DU PROGRAMME

Le programme Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED) offre du financement pour créer des possibilités d'emplois aux étudiants postsecondaires pendant les mois d'été. Le programme offre aux étudiants sélectionnés un emploi d'été d'une durée maximale de dix semaines auprès d'un employeur au Nouveau-Brunswick entre le 1er mai et le vendredi qui suit la fête du Travail.

#### Objectifs du programme

- Offrir aux étudiants une occasion d'apprentissage expérientiel.
- Aider les étudiants à acquérir des compétences transférables et à trouver un emploi dans leur domaine d'études.
- Offrir une subvention salariale aux employeurs pour les aider à offrir des emplois d'été de qualité aux étudiants.
- Améliorer les perspectives d'emploi des étudiants au terme de leurs études
- Permettre aux étudiants de financer la poursuite de leurs études.

### ÉTUDIANTS

#### Admissibilité

Les participants doivent :

- être des résidents du Nouveau-Brunswick ou d'une communauté des Premières Nations au Nouveau-Brunswick;
- être autorisés à travailler au Canada;
- avoir fréquenté un établissement d'enseignement pendant l'année scolaire en cours; et
- être inscrits à plein temps dans un établissement d'enseignement postsecondaire à l'automne.  
(À noter : Les élèves de 12e année sont admissibles s'ils sont inscrits à plein temps dans un établissement d'enseignement postsecondaire à l'automne.)

#### Étapes du programme

- ✓ Les étudiants peuvent présenter leur demande de participation au programme SEED en ligne à [www.NBseed.ca](http://www.NBseed.ca). Visitez le site web pour de plus amples renseignements sur la date limite d'inscription.
- ✓ Une fois la période de demande fermée, les candidats admissibles au programme SEED seront sélectionnés au hasard dans le bassin de candidats inscrits et seront avisés de leur acceptation au programme au mois d'avril. Le processus de sélection au hasard sera validé par une tierce partie non gouvernementale. Les participants sélectionnés recevront un billet d'emploi assorti d'instructions sur la manière d'entrer en contact avec les employeurs inscrits au programme SEED.
- ✓ Les étudiants munis d'un billet d'emploi postuleront pour les emplois et suivront le processus de recrutement des employeurs pour obtenir un placement.
- ✓ Le placement pourra durer jusqu'à 10 semaines sur une période allant du 1er mai au vendredi qui suit la fête du Travail.

***Vous ne savez pas où commencer votre recherche d'emploi d'été?***

Consultez les ressources en matière de recherche d'emploi à [www.NBseed.ca](http://www.NBseed.ca)

### EMPLOYEURS

#### Admissibilité

- Pour être admissibles, les emplois doivent être offerts dans des communautés des Premières Nations, des municipalités, des organismes sans but lucratif et le secteur privé.
- Pour connaître les exigences complètes en matière d'admissibilité, consultez le site [www.NBseed.ca](http://www.NBseed.ca)

#### Comment s'inscrire

- Les employeurs admissibles au programme SEED peuvent afficher leurs offres d'emploi sur le site [www.NBseed.ca](http://www.NBseed.ca). Visitez le site web pour de plus amples renseignements sur la période d'inscription.
- Une fois que les employeurs sont prêts à offrir un poste à un étudiant qui a obtenu un billet d'emploi au programme SEED, ils doivent communiquer avec un bureau régional de l'emploi du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour signer l'entente leur permettant de recevoir une subvention du programme SEED.

#### Engagement de l'employeur

- Offrir une expérience de travail enrichissante aux étudiants, un apprentissage expérientiel, un mentorat et un encadrement.
- Procurer un emploi d'été d'une durée pouvant aller jusqu'à 10 semaines ainsi qu'un minimum de 35 heures par semaine.

#### Soutien financier

- Pour le secteur sans but lucratif et les communautés des Premières Nations, une subvention correspondant à 100 % du salaire minimum sera offerte.
- Pour le secteur privé et les municipalités, une subvention correspondant à 50 % du salaire minimum sera offerte.
- Les employeurs peuvent embaucher jusqu'à quatre étudiants munis d'un billet d'emploi au programme SEED.

Veuillez noter que les renseignements indiqués dans ce document sont fournis à titre informatif uniquement et peuvent être modifiés sans préavis. Consultez le site [www.NBseed.ca](http://www.NBseed.ca), communiquez avec votre bureau régional de l'emploi ou faites parvenir un courriel à l'adresse [NBseed@gnb.ca](mailto:NBseed@gnb.ca) pour obtenir les renseignements les plus à jour.